

Etude en souscription



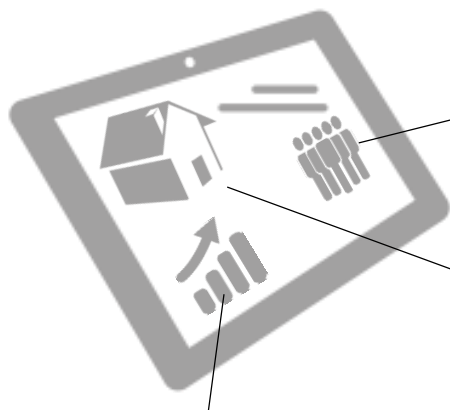
Observatoire des **OBJETS CONNECTÉS** SMART HOME / ELECTROMÉNAGER

Vague 5
2019

La 5^{ème} vague de l'Observatoire des Objets Connectés Smart Home / Electroménager de l'Ifop vous donne les enseignements clés pour mieux suivre ces marchés, et adapter vos offres en conséquence.



Observatoire des objets connectés Smart Home / Electroménager



Etude quantitative auprès d'un
échantillon représentatif de
1000 Français âgés de 15 à 64 ans

Périmètre : Objets connectés dans
l'univers **Smart Home & Electroménager**

Indicateurs suivis, avec
analyse des évolutions vs 2018

- Equipement
 - Souscription d'un abonnement à des offres de services connectés
 - Connexion à une box domotique
 - Canaux d'achat
- Intention d'équipement
- Légitimité des marques par famille de produits (15 à 20 marques, dont constructeurs, distributeurs, FAI...)
- Freins à l'équipement en domotique
- Freins à l'équipement en électroménager connecté



**Contrôle
d'accès**



Serrure
Volet roulant
Alarme/détecteur
Portail / porte de
garage

**Sécurité
Surveillance**



Caméra /
télésurveillance
Décteur de fumée
Décteur de chute ou
immobilité

**Electro
ménager**



Lave-linge
Lave-vaisselle
Réfrigérateur
Aspirateur
Machine à café

**Chauffage
Climatisation**



Thermostat
Radiator
Qualité de l'air

**Electricité
Eclairage**



Prise
Lampe ou ampoule

Généraliste



Enceinte
connectée

Remise d'un rapport de synthèse sous PPT



**Budget
4300 € HT**

Questions ad hoc propriétaires :
budget sur demande

Isabelle Trévilly
Directrice du pôle Média & Digital
isabelle.trevilly@ifop.com
01 72 34 95 28 / 07 77 68 50 13



Anaïs Pruvot
Directrice d'études
anaïs.pruvot@ifop.com
01 72 34 95 82



Définitions

La « Société d'études » : désigne Ifop ou toute filiale du Groupe Ifop.

Le « Client » : désigne le co-contractant de la Société d'études.

Le « Contrat » : désigne les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) accompagnées du Bon de commande et/ou de la Proposition d'étude.

Article 1 – Champ d'application

Les présentes CGV sont applicables à l'ensemble des prestations délivrées par la Société d'études. En conséquence, toute commande de prestations passée par le Client implique son adhésion aux présentes CGV sans aucune réserve, et l'exclusion de ses propres conditions d'achat.

Toute condition contraire posée par le Client sera donc inopposable à la Société d'études sauf accord préalable et écrit de cette dernière.

Article 2 – Commandes

2.1 L'exécution de la prestation ne commencera qu'après signature par le Client du Bon de commande de la Société d'études.

2.2 Pour les prestations spécifiques, un contrat de prestations de service peut être établi en double exemplaire, signé des deux Parties.

2.3 Toute annulation ou modification de la commande par le Client doit faire l'objet d'une acceptation écrite par la Société d'études. En l'absence d'accord, l'acompte versé à la Société d'études ne pourra être restitué. En outre, des pénalités financières pour annulation de la commande pourront être réclamées au Client. Dans le cas d'annulation de la commande par le Client, tous les frais engagés par la Société d'études pour les besoins de l'étude, y compris ceux relatifs au temps passé, restent à la charge du Client.

Article 3 – Obligation des Parties

3.1 Conformément au « Code de pratiques loyales » élaboré au sein de l'UDA et du Syntec, la Société d'études s'engage sur une obligation générale de moyens vis-à-vis du Client, et s'engage à ce titre à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à l'exécution des prestations.

3.2 Le Client reconnaît et accepte que les taux de réponse aux enquêtes et études de marché ne peuvent pas être prévus de manière exacte et que les résultats demeurent des estimations faites à partir d'échantillons et sont dès lors sujets à une marge d'erreur liée au traitement statistique de l'information.

3.3 Le Client s'engage à mettre à la disposition de la Société d'études tous documents, informations et/ou produits nécessaires au bon déroulement de l'étude. Tous les matériels, échantillons, produits, mis à disposition par le Client pour les besoins de l'étude doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur. Le Client fournira toutes informations nécessaires concernant leur utilisation, leur manipulation ou les modalités de transport et de stockage. Le Client garantit la Société d'études contre tout recours de personnes ayant subi un préjudice du fait de l'utilisation de ces produits.

Le Client s'engage à communiquer à la société d'études des fichiers complets, comprenant des données mises à jour en vue de la réalisation de l'étude.

Article 4 – Sous-traitance

La Société d'études pourra sous-traiter tout ou partie des prestations à tout tiers de son choix, et en avertira préalablement le Client.

Article 5 – Confidentialité

5.1 La Société d'études et le Client s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents, de quelque nature qu'ils soient, concernant l'autre partie auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution des prestations.

Les deux Parties prendront vis-à-vis de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer, sous leur responsabilité, le secret et la confidentialité de toutes informations et documents.

5.2 La Société d'études s'interdit de révéler à son Client et à des tiers le nom des personnes interrogées, ou de fournir des fichiers de données qui permettraient directement, ou indirectement, d'identifier le nom des personnes interrogées, notamment par rapprochement ou fusion avec des fichiers nominatifs du Client. La Société d'études s'interdit, sauf accord du Client, de révéler le nom de ce dernier aux personnes interrogées.

Article 6 – Propriété intellectuelle

6.1 La Société d'études bénéficie pour tous les travaux d'études de la protection donnée par le code de la propriété intellectuelle. Sauf accord écrit entre les parties, la Société d'études conserve la propriété des techniques, des méthodes, du savoir-faire, des outils, des matériels et des logiciels qu'elle aurait développés et qui lui sont propres ou dont elle aurait fait l'acquisition en pleine propriété, et qu'elle mettrait en œuvre, à titre onéreux ou gratuit, à l'occasion des études et des enquêtes.

6.2 Sauf pour les études en souscription, dont les Résultats restent la propriété de la Société d'études, la propriété de l'ensemble des résultats de l'étude est transférée au Client le jour de la réception par la Société d'études du complet paiement du prix.

Les résultats et tous documents relatifs à l'étude sont remis au Client à titre exclusif. Sauf disposition contraire, lorsque le Client fait partie d'un groupe de sociétés, celui-ci s'engage à ne pas communiquer à l'intérieur des autres sociétés du groupe ou de la holding ou des filiales, les résultats et tous les documents fournis par la Société d'études.

6.3 A l'exception des études destinées à être publiées, toute publication de tout ou partie des résultats devra faire l'objet d'un accord préalable de la Société d'études. En outre, à l'appui de cette publication, le Client s'engage à citer le nom de la Société d'études, le nombre de personnes interrogées, la ou les dates de terrain ainsi que la méthodologie employée. Cette obligation se fonde sur le Code International de règles déontologiques ESOMAR.

En toutes hypothèses, le Client s'engage à ne faire aucune divulgation d'informations auprès de tiers qui soit de nature à nuire à la commercialisation ou à la crédibilité des résultats de l'étude de la Société d'études. Dans le cas contraire, la Société d'études serait autorisée à communiquer à toute personne intéressée, toute information et/ou document relatif à l'étude, et ce sans préjudice des poursuites tant pénales que civiles que la Société d'études serait en droit d'intenter pour violation de ses droits et réparation des préjudices subis.

Article 7 – Loi Informatique & Libertés

7.1 La Société d'études s'engage à effectuer tout traitement de Données Personnelles dans le respect des lois et règlements applicables en la matière, et notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

7.2 Si, dans le cadre des prestations, la Société d'études reçoit directement du Client un fichier contenant des données à caractère personnel, le Client garantit à la Société d'études la conformité de ce fichier aux exigences de la législation et de la réglementation en vigueur, et garantit avoir obtenu les droits et autorisations nécessaires pour transmettre ledit fichier à la Société d'études pour être utilisé dans le cadre des prestations. Il appartient au Client de remplir les formalités requises afin que la Société d'études puisse traiter les Données Personnelles, et d'établir la preuve que les individus ont donné leur consentement afin d'être contactés dans le cadre des prestations. La Société d'études, intervenant alors en tant que « sous-traitant de traitement » au sens de la loi précitée, décline toute responsabilité pour les dommages et coûts de toute nature résultant d'un manquement du Client à ses obligations en matière de protection des données personnelles.

Article 8 – Prix – Modalités de paiement – Pénalités

8.1 Sauf mention particulière dans la proposition ou sur le bon de commande, toute étude fera l'objet d'un versement d'un acompte de 70% du prix au moment de la commande, le règlement du solde ayant lieu lors de la remise des résultats à réception de la facture finale.

8.2 Les factures seront payables dans un délai de trente (30) jours suivant la date de facturation.

Tout retard de paiement constaté par rapport à la date de règlement portée sur la facture concernée, entraînera de plein droit l'application d'un intérêt de retard, égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de communication des présentes conditions générales de prestations de service. Ces pénalités courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement porté sur la facture jusqu'au complet paiement. Par ailleurs, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire sera due au titre des frais de recouvrement dont le montant a été fixé à 40 Euros par décret du 2 octobre 2012.

8.3 Tous travaux supplémentaires à la demande du Client et ne figurant pas dans le projet d'étude initial donneront lieu à une facturation complémentaire.

8.4 Les prix sont indiqués en euros hors taxes et sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

8.5 Aucun escompte ne sera octroyé pour tout paiement anticipé.

Article 9 – Durée – Résiliation

9.1 Sauf stipulation contraire indiquée sur le Bon de commande, le Contrat entre en vigueur à sa date de signature pour toute la durée des prestations.

9.2 En cas de manquement de l'une des Parties à l'une de ses obligations contractuelles, la partie lésée pourra résilier le Contrat automatiquement et de plein droit si la Partie défaillante n'a pas remédié au manquement dans un délai de trente (30) jours suivant la réception d'une notification écrite.

Article 10 – Responsabilité

10.1 La responsabilité de la Société d'études envers le Client au titre du Contrat est limitée aux dommages directs résultant d'un manquement de sa part à une obligation contractuelle ou d'une faute dans l'exécution de ses obligations. En tout état de cause, la responsabilité de la Société d'études qui serait engagée au titre du Contrat est strictement limitée au montant de la prestation objet du Contrat.

10.2 La Société d'études ne saurait être tenue responsable du fait de retards ou dysfonctionnements imputables au Client ou pour des faits extérieurs indépendants de sa propre volonté, ou en cas de force majeure. Aucune indemnité ou réduction ne pourra être exigée pour l'une des causes citées au présent article.

10.3 Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des résultats de l'étude. En aucun cas, la Société d'études ne pourra être tenue responsable d'éventuels dommages directs ou indirects liés aux résultats de l'étude.

Article 11 – Règlement des litiges et juridiction compétente

11.1 Le Contrat est régi par les dispositions de la loi française.

11.2 Tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes conditions générales, relève de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.